



Charte d'utilisation de l'espace multimédia

L'espace multimédia est un service de la médiathèque, il est soumis aux règles d'utilisation des autres espaces.

L'accès à internet est gratuit sous réserve d'une inscription (à jour) à la médiathèque.

La carte de la médiathèque est nécessaire pour utiliser les postes informatiques.

Seul le personnel de l'espace multimédia est habilité à gérer les accès aux ordinateurs.

Il est demandé aux utilisateurs de ne pas laisser de documents personnels sur les postes. Le personnel se réserve, en effet, le droit de supprimer les documents enregistrés.

Afin de permettre à tous d'accéder aux postes, la durée de consultation est limitée à 5h par semaine. (1h par jour)

Les enfants de moins de 8 ans ne peuvent pas utiliser seuls les postes.

Une autorisation parentale pour les jeunes de moins de 18 ans doit être signée par le parent ou le représentant légal de l'enfant.

Les usages suivants sont interdits :

- piratage de sites internet et des logiciels mis à disposition
 - installation de logiciels
 - accès à des sites prohibés
- téléchargement de fichiers protégés par le droit d'auteur

Sous l'autorité du responsable de service, le personnel peut faire cesser la consultation de sites et d'utilisation des postes contrevenant au bon fonctionnement de l'espace.